



## DPE "En attente de consommation réelle" vente

Par **andrea\_hub**, le **29/11/2022** à **14:39**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement à Lyon le 29 Juin 2021. Dans le contract est lié un DPE très flou qui date de 2014 et ne contenant aucunes informations. Aucune consommation ou score est indiqué. À noter que l'appartement était habité au moment de l'achat.

Avec la nouvelle législation je viens d'effectuer un nouveau DPE qui s'avère retourner la lettre "G" (le pire score). L'ancien propriétaire ayant refait tout les diagnostics SAUF la DPE pour la vente je le soupçonne d'avoir voulu cacher le score mauvais qui aurait pu impacter sur la négociation.

Pourriez-vous me dire, un DPE ne comportant aucune consommation et un score "En attente de consommation réelle" est il autorisé pour une vente d'un appartement habité depuis des dizaines d'années ? J'ai vraiment la sensation de m'être fait lésé ... Merci d'avance.

Image du DPE "vide" : <https://imgur.com/a/2wbnNN7>

Par **Pierrepauljean**, le **29/11/2022** à **15:48**

bonjour

vous étiez en droit d'exiger que le vendeur vous produise un DPE à jour

Par **Visiteur**, le **30/11/2022** à **04:59**

Bonjour

Vous avez acheté en connaissance de cause avec ce DPE incomplet mais néanmoins valide 10 ans.

Il aurait fallu exiger un DPE aux nouvelles normes avant de signer.  
Maintenant c'est trop tard.